

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 140

Objet : Convention de partenariat avec la Boutique de Gestion Hauts-de-France (BGE) - Financement pour l'année 2024

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (54) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (19) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_140

Objet : Convention de partenariat avec la Boutique de Gestion Hauts-de-France (BGE) - Financement pour l'année 2024

La BGE Hauts-de-France est une association loi 1901, acteur depuis plus de 20 années sur le territoire pour les sujets relatifs à la création d'entreprise mais aussi, sous un autre registre, de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre.

Elle contribue en moyenne à la création-reprise d'une cinquantaine d'entreprises par an sur le territoire de Cœur de Flandre agglo.

Par ailleurs, BGE Hauts-de-France et Cœur de Flandre agglo travaillent en étroite collaboration sur le territoire à travers la participation de Cœur de Flandre agglo :

- aux actions jeunes réalisées par BGE au sein des lycées présents sur son territoire : interventions afin de présenter la collectivité, le territoire, participation aux jurys ;
- au sein de ses formations à l'entrepreneuriat : participation aux jurys de fin de formation (avis sur le projet et sur la délivrance de la certification à l'entrepreneuriat...) ; présentation de l'offre d'accompagnement de l'agglomération ainsi que des aides financières à la création d'entreprise ;
- jury de sélection de la couveuse d'entreprises à l'essai.

BGE Hauts-de-France contribue également aux différentes réflexions menées sur le territoire à travers la participation aux différentes réunions et l'accompagnement à la création d'entreprise (apport technique).

En complément, il est proposé d'engager en 2024 :

- L'animation de la couveuse d'entreprises à l'essai (dispositif venant en amont de la pépinière et permettant aux porteurs de projets de tester leurs activités dans un cadre sécurisé tout en étant accompagnés). Cette étape sert essentiellement à confirmer la présence d'un marché ou non vis-à-vis de l'activité envisagée et ainsi limiter au maximum le taux d'échec à la création.
- La poursuite de l'opération de sensibilisation des habitants à la création d'entreprise à l'aide d'un bus itinérant (BG Bus). Le grand public est visé par cette action. Outre d'ouvrir les perspectives à une population qui n'a pas connaissance des moyens mobilisables, le BG Bus encourage la démarche de s'adresser à un organisme de conseil. La session s'étale sur 10 demi-journées avec des lieux de stationnement déterminés à l'avance (en milieu urbain et rural). En 2024, cette opération est prévue du 09 au 14 septembre.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la compétence Actions de développement économique de Cœur de Flandre agglo ;

Il vous est proposé :

- de fixer la participation financière de Cœur de Flandre aggro à 41 640 € pour le plan d'actions 2024 (Incubatest : 30 000 € + BG Bus : 11 640 €),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et tous les documents y afférents,
- de verser la participation selon les modalités suivantes :
 - 50 % à la signature de la convention,
 - 50 % à échéance des actions.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

